

Conservateur du patrimoine de 2ème classe - Interne



Métier

- Secteurs d'activité

Les conservateurs du patrimoine exercent des fonctions scientifiques de haut niveau, et également administratives dans des services et établissements relevant du ministère chargé de la culture, de la Ville de Paris, des ministères chargés des affaires étrangères et de la défense, et des activités territoriales.

- Diplôme reconnu

Les conservateurs territoriaux du patrimoine constituent un cadre d'emplois culturel et scientifique de catégorie A.

- Conditions de travail

Le conservateur du patrimoine exerce des responsabilités scientifiques et techniques visant à classer, étudier, conserver, entretenir et mettre en valeur le patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Il peut également participer à des fins éducatives aux actions: d'enseignements, de publications, de présentation et d'organisation de manifestations. Enfin il participe au développement de la recherche dans le domaine des sciences naturelles et humaines.

- Perspectives de carrière

Le métier de conservateur offre différentes options d'évolution qui comprend les grades de conservateur de 2nd classe, conservateur de 1ère classe et conservateur en chef. Les conservateurs en chef peuvent prétendre à des fonctions d'encadrement, de coordination, de conseils.

- Qualités requises

Le conservateur est historien dans l'âme. Le relationnel est de mise ainsi que la rigueur et de bonnes notions de gestion. Véritable animateur, il travaille en collaboration avec des scientifiques, documentalistes, personnels administratifs..-

- Conditions d'accès

Concours interne : être fonctionnaire et justifier d'au moins 7 ans de services publics effectifs et être en fonction à la date du concours

- Formation conseillée

Le recrutement et la formation des conservateurs du corps territorial dépendent du Centre National de la FP Territoriale (CNFPT). Une formation scientifique solide est indispensable et une formation en Histoire de l'Art reste idéale. Les concours sont organisés par l'Institut National du Patrimoine (INP) et sont accessibles à bac + 3. L'école du Louvre, comme certaines universités préparent au concours de l'INP.

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours Territoriaux